

Actualité

Locataires commerciaux fortement aidés

Près de 26 millions de francs ont été accordés pour soutenir les commerçants touchés de plein fouet par la pandémie de coronavirus entre avril et juin.

À Genève, 5896 petites entreprises et indépendants ont été aidés pour leurs loyers afin de traverser la crise sanitaire. Le Canton a versé pour plus de 8 millions de francs d'aides. Pour leur part, les associations immobilières ont symétriquement assumé plus de 8 millions de francs. C'est ce qu'indique le Département du développement économique (DDE).

Pour rappel, un accord entre l'État et les associations immobilières en partenariat avec l'Asloca prévoit que le Canton prend en charge 50% du loyer et le bailleur l'autre moitié.

Ce dispositif d'exonération a également profité à des milliers d'autres locataires. De nombreux bailleurs ont ainsi renoncé à recevoir tout ou partie des loyers, sans réclamer d'indemnisation étatique. Ce geste s'est traduit par un soutien de 6,5 millions de francs. De nombreuses petites entreprises et des indépendants locataires de Genève Aéroport ou de l'Hospice général ont aussi été aidés à hauteur de 3,5 millions de francs.

L'enveloppe totale des aides accordées dans le cadre de l'accord ou s'inspirant de celui-ci s'élève donc à 26 millions de francs. Plus de 94% des demandes d'exonération de loyer ont été satisfaites. La restauration figure en tête des bénéficiaires, suivie par la santé, les centres de formation professionnelle, les écoles privées, les salons de coiffure, les fleuristes et les instituts de beauté. **Fabrice Breithaupt avec ATS**

Vers un dégel des dérogations en zones villas

Des dérogations seront possibles dans des périmètres de densification accrue définis par les plans des Communes et approuvés par le Canton.

Le Département du territoire (DT) a annoncé qu'un consensus a été trouvé autour d'une nouvelle version de l'article 59, alinéa 4 de la loi sur les constructions et installations, qui régit les dérogations en matière de densité en zone villas. Des dérogations seront possibles dans des périmètres de densification accrue définis par le Plan directeur de la commune (PDCOM) approuvé par le Conseil d'État de Genève.

Les communes disposent jusqu'au 1^{er} janvier 2023 pour mettre à jour leur PDCOM. Jusqu'à cette date, la délivrance d'une autorisation restera soumise au préavis favorable de la Commune. En l'absence de PDCOM adopté à temps, les autorités cantonales pourront accorder des dérogations dans les communes qui n'auront pas fixé de périmètre de densification accrue dans leur plan.

En outre, ces projets de densification en zone villas seront, à l'avenir, soumis à la taxe d'équipement. Cette taxe, qui constitue une contribution des propriétaires ou des superficiaires aux coûts de réalisation, d'adaptation ou de maintenance des voies de communication publiques, pourra s'appliquer pour ces projets. «Au vu de l'impact de ces densifications sur les voies de communication publiques, une participation de propriétaires aux coûts engendrés est aujourd'hui nécessaire», explique le DT (*lire aussi notre édition du mercredi 1^{er} juillet*). **F.B.**

Loyers

Légère baisse dans l'arc lémanique en juin

Le niveau moyen des loyers proposés dans les cantons de Genève, Vaud et Valais a reculé de 0,3% le mois dernier par rapport à mai. C'est ce qu'indique le Swiss Real Estate Offer Index, l'indice établi par la plateforme de l'immobilier en ligne ImmoScout24 et la société de conseil en immobilier CIFI. Sur le plan national, et au cours de la même période, la situation est inverse, puisque les loyers proposés ont en moyenne augmenté de 0,1%, pour s'établir à plus de 258 francs le mètre carré. Les prix moyens des villas ont aussi progressé, de 0,6% à plus de 6476 fr./m². Les prix moyens des PPE, eux, ont par contre baissé de 0,2% pour atteindre plus de 7324 fr./m². **F.B.**

Projet

Le «Colisée» malgache créé la discorde

Une réplique du célèbre Colisée de Rome prévue en plein cœur de la vieille ville d'Antananarivo, capitale de Madagascar, fait polémique dans ce pays. La nouvelle construction doit servir d'enceinte officielle pour les célébrations du 60^e anniversaire de l'indépendance de l'île. Cependant, les opposants au projet estiment que l'arène défigure le quartier historique de la capitale et qu'elle fait en particulier de l'ombre au palais royal. L'Unesco s'est d'ailleurs inquiétée de l'impact du projet, dont personne n'avait mesuré l'ampleur lorsqu'il avait été présenté. **Laurent Buschini**

Justice

150

C'est, en millions d'euros, le dédommagement que l'État de Monaco a été condamné à verser à Caroli Immo, promoteur d'un projet que celui-ci a dû abandonner pour ne pas gêner l'organisation du Grand Prix de F1. Le projet, situé sur le port de Monaco, prévoyait la construction d'un complexe de logements, bureaux, commerces et musées. Or, il nécessitait un réaménagement de l'espace accueillant les télévisions durant la compétition. La principauté avait alors fait marche arrière, mais sans résilier le contrat dans les formes, selon les plaignants. F.B. avec ATS

Architecture



Le célèbre bureau norvégien Snohetta (qui a notamment conçu le premier restaurant sous-marin d'Europe) a réalisé des refuges spéciaux pour les alpinistes qui partent à l'assaut des sommets entourant le glacier du Tungstolen, en Norvège. Leur particularité tient dans leur forme pentagonale, censée résister aux bourrasques fréquentes dans cette région, explique «Le Figaro». L.B.

Tribune de Genève

Supplément de la Tribune de Genève

Editeur

Tamedia Publications romandes SA

Rédacteur en chef responsable

Frédéric Julliard

Direction 11, rue des Rois, 1204 Genève

Rédaction Fabrice Breithaupt,

tél. 022 322 38 27

fabrice.breithaupt@tdg.ch

Courriel immo@tdg.ch

Annonces immobilières

Yannick Meylan, tél. 022 322 34 23

yannick.meylan@tamedia.ch

Marché immobilier

Didier Schütz, tél. 021 349 50 65

Indications des participations importantes selon l'article 322 CPS

Actua Immobilier SA, CIL Centre

d'impression Lausanne SA,

PUBLICITÉ

Commercial

2 ÉTAGES LOUÉS SUR 5

Hôtel particulier de **2'000 m²** divisibles

EXCLUSIVITÉ QUARTIER DES BASTIONS

À proximité du **Palais de justice**

Plus que **3 plateaux de 450 m²** disponibles

Caves disponibles

Dès **CHF 450.-/m²**

JEAN-SÉNEBIER 20

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA | Locations Commerciales
Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 31 70 | locom@spg.ch | www.spg-rytz.ch
Affiliée au groupe SPG-Rytz | Genève - Nyon - Lausanne

3'800 M²
OPPORTUNITÉ UNIQUE

Rive Gauche à **5 minutes** du centre-ville

Divisibles dès **450 m²**

Prix **CHF 580.- / m²**

Malagnou 101-105
Modularité - Modernité
Flexibilité - Technicité

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA | Locations Commerciales
Route de Chêne 36 – CP 6255 – 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 31 70 | locom@spg.ch | www.spg-rytz.ch
Affiliée au groupe SPG-Rytz | Genève - Nyon - Lausanne

Toute l'info locale et internationale 7 jours/7

Tribune de Genève

L'information, c'est notre métier.

Je m'abonne

abo.tdg.ch

dès **CHF 19.-**
/mois